

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 5 novembre 2010

Service instructeur

Service des Actions Educatives et de la
Jeunesse

N° CP-2010-13-8-2

Service consulté

**CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES :
COLLÈGE SAINT EXUPERY À MULHOUSE**

Résumé : *Ce rapport a pour objet de soumettre à la Commission Permanente une nouvelle répartition des concessions de logement par nécessité absolue de service au collège SAINT EXUPERY à MULHOUSE.*

Les modalités d'attribution des concessions de logement dans les collèges sont fixées par la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale (pour les personnels TOS) et par les articles R 216-4 à R 216-19 du code de l'éducation (pour les personnels de l'Etat).

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration propose les emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession par nécessité absolue ou par utilité de service, la situation et la consistance des locaux concédés, ainsi que les conditions financières de chaque concession.

La collectivité de rattachement fixe la liste des concessions de logement attribuées par nécessité absolue de service.

Le conseil d'administration du collège SAINT EXUPERY à MULHOUSE, par délibération du 25 juin 2010, propose une nouvelle répartition des concessions de logement par nécessité absolue de service. La situation ancienne et nouvelle des logements figure en annexe du rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke that extends to the right.

Charles BUTTNER

ANNEXE

LOGEMENTS CONCEDES PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE AU COLLEGE SAINT EXUPERY à MULHOUSE

Situation ancienne

LOCALISATION		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface	EMPLOIS	
1)	125, rue de l'Ile Napoléon RDC	5	117m2		Principal
2)	125, rue de l'Ile Napoléon 1 ^{er} étage gauche	4	105m2		Conseiller d'Education
3)	125, rue de l'Ile Napoléon 1 ^{er} étage droite	4	105m2	Non affecté à un emploi	
4)	125, rue de l'Ile Napoléon 2 ^{ème} étage gauche	4	105m2		Conseiller d'Education
5)	125, rue de l'Ile Napoléon 2 ^{ème} étage droite	4	105m2	Non affecté à un emploi	
6)	11, rue du Languedoc 2 ^{ème} étage droite	4	80m2	Agent TOS	
7)	11, rue du Languedoc 2 ^{ème} étage gauche	4	80m2	Agent TOS	

Situation nouvelle

LOCALISATION		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession	date de la délibération du conseil d'administration
		nombre de pièces	surface	EMPLOIS		
1)	125, rue de l'Ile Napoléon RDC	5	117m2		Principal	25/06/2007
2)	125, rue de l'Ile Napoléon 1 ^{er} étage gauche	4	105m2		Principal Adjoint	25/06/2010
3)	125, rue de l'Ile Napoléon 1 ^{er} étage droite	4	105m2	Non affecté à un emploi		25/06/2007
4)	125, rue de l'Ile Napoléon 2 ^{ème} étage gauche	4	105m2		Conseiller d'Education	25/06/2007
5)	125, rue de l'Ile Napoléon 2 ^{ème} étage droite	4	105m2	Non affecté à un emploi		25/06/2007
6)	11, rue du Languedoc 2 ^{ème} étage droite	4	80m2	Agent TOS		25/06/2007
7)	11, rue du Languedoc 2 ^{ème} étage gauche	4	80m2	Agent TOS		25/06/2007